

Commune de
Niederanven



18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven
B.P. 21 L-6905 Niederanven

Niederanven, le 11 janvier 2019

AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/18/1104)

Conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'**Administration Communale de la Ville de Luxembourg – Service des eaux** a adressé une demande d'autorisation portant sur *l'exploitation du captage de la source « Birelergronn » située sur un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Niederanven sous le numéro 1215/3053, section B de Senningen* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 11 janvier 2019 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charel Jacoby

Commune de
Niederanven



18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven
B.P. 21 L-6905 Niederanven

Niederanven, le 11 janvier 2019

AVIS AU PUBLIC

(3B/18/0027)

Il est porté à la connaissance du public, que l'**Administration Communale de la Ville de Luxembourg** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation portant sur *des travaux d'excavation et de terrassement dans le cadre de la construction projeté d'un bâtiment de maintenance pour les besoins de ses services techniques communaux à Luxembourg, 550, rue de Neudorf (numéros cadastraux 716/6203, 707/6202 & 716/6204, section HaA de Hamm).*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven du 11 janvier 2019 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charel Jacoby